



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mars 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Délibération n°2024/2024.00079

Rapport n°12 - Fonds Développement durable : Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté dite "Tiers lieux BFC" pour la réalisation et la diffusion de podcasts autour de la notion de tiers-lieux

Fonds Développement durable : Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté dite "Tiers lieux BFC" pour la réalisation et la diffusion de podcasts autour de la notion de tiers-lieux

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	16/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028	Montant prévu au BP 2024 : 10 000 €
« Action de sensibilisation à l'environnement »	Montant de l'opération : 1 783 €

Résumé :

Dans le cadre du fonds "Développement durable" de Grand Besançon Métropole, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 783 € à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne Franche-Comté dite "Tiers lieux BFC" pour son projet de réalisation et de diffusion de podcasts sur le thème des tiers-lieux visant à faciliter la lisibilité et la visibilité des tiers-lieux.

Passé de 1 500 en 2018 à 3 500 en 2023, le nombre de Tiers-lieux en France est en forte augmentation ces dernières années (source : France Tiers-Lieux).

L'association de préfiguration du réseau des Tiers-lieux en Bourgogne Franche-Comté, dite « Tiers-lieux BFC » créée en 2021, a pour objectifs la création d'espaces de rencontres et de ressources partagées, la mise en place d'actions mutualisées et l'accompagnement des porteurs de projet de tiers-lieux.

Son action rejoint la dynamique environnementale, économique et de lien social de Grand Besançon Métropole qui a mobilisé un réseau d'acteurs et mis à disposition une « Boussole pour créer votre lieu », en collaboration avec l'association Hôp Hop Hop. Une convention de partenariat de 3 ans de GBM avec l'association Tiers-Lieux BFC ainsi qu'un soutien financier sur 3 ans vous sont en conséquence proposés et font l'objet d'un rapport distinct du présent rapport.

Le présent rapport concerne une demande de financement, hors convention mentionnée ci-dessus, au titre du Fonds Développement durable, pour la réalisation et la diffusion de 6 podcasts de 40 mn sur le thème des tiers-lieux. L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension du phénomène et une visibilité des structures situées sur le territoire, la notion de tiers-lieux restant vague pour le grand public.

Chaque podcast est basé sur des entretiens, réalisés par un journaliste et un citoyen, des acteurs des Tiers-lieux (collectifs, résidents, bénévoles), des personnes extérieures (habitants, élus, commerçants) et des experts (universitaires, sociologues, philosophes, chercheurs en science politique, économistes...).

Les entretiens portent sur les 6 thématiques suivantes, en rapport avec les tiers-lieux : utilité publique, engagement, travail, ouverture/sémantique, contre-pouvoir, identité/esthétique. Ils sont réalisés dans les 6 tiers-lieux suivants, situés en Bourgogne Franche-Comté :

Tiers-lieux	Activités
L'arÈTE (25) (Besançon)	Création artistique et diffusion culturelle, économie circulaire via l'utilisation de matériaux de récupération.
La Fraternelle (39)	Aide à la création artistique, diffusion, éducation artistique et populaire.
Lab'aux (21)	Espace de coworking, fablab, ludothèque, café réparation, ateliers bois, métal et forge, atelier vélo.
La Californie (89)	Lien social, économie circulaire.
Univers'Co (71)	Conseil, coworking, collaboration.
L'Attribut (58)	Accès et formation aux outils numériques, sensibilisation aux enjeux de pollution et de sécurité ; revalorisation de matériel informatique, recyclage ; fablab ; espace de coworking.

A Besançon, Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente de GBM chargée de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, et M. Nicolas BODIN, Vice-Président chargé de l'économie, de l'emploi, de l'insertion, de la relance, de l'innovation, de la transition, du commerce et de l'artisanat, ont été interviewés dans ce cadre.

Les podcasts seront diffusés via deux plateformes : La Pieuvre (Radio Dijon Campus) et Podcastics (Magna Vox) et seront disponibles sur des applications de grande écoute. Les habitants du territoire, les acteurs des tiers-lieux déjà établis, les porteurs de projets et les partenaires institutionnels et privés sont les cibles visées par l'action.

Le projet est effectué en 2023 et 2024.

Budget prévisionnel

CHARGES en € TTC		PRODUITS en €	
Prestations de service	45 000	Subventions	
Charges de personnel	5 500	Etat	26 500
Déplacements, missions	3 000	Région	6 000
		Banque des territoires	5 000
		<i>Subvention GBM demandée</i>	4 000
		Autres (partenaires privés...)	4 000
		Fonds propres	8 000
Total des charges	53 500	Total des produits	53 500
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Mise à disposition de biens et services	0	Mise à disposition de biens et services	0
Personnel bénévole	10 700	Bénévolat	10 700
Total des contributions volontaires	10 700	Total des contributions volontaires	10 700
TOTAL	64 200	TOTAL	64 200

L'association sollicite un financement de 4 000 € de Grand Besançon Métropole. Il s'agit de la première demande de subvention de l'association pour ce type d'action.

Le projet 2023 est éligible au Fonds « Développement durable » de GBM :

- il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans le thème « Mobilisation sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux » du Fonds,
- l'un des tiers-lieux du projet est situé à Besançon (cf ci-dessus),
- l'action s'inscrit dans les 3 items de développement durables suivants (3 items sur 12 au moins à respecter) :

Critères de développement durable du Fonds	Description de projet
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles ...)	Le projet vise à la promotion de tiers-lieux œuvrant pour la préservation de l'environnement auprès de différents acteurs comme les habitants ou les collectivités.
Promouvoir la solidarité et l'égalité des chances	L'un des aspects du projet est la promotion de la solidarité et de l'égalité des chances par la promotion des logiques de faire ensemble caractérisant les tiers-lieux.
Inciter les participants à utiliser des moyens de transports éco-responsables pour se rendre sur le lieu de l'action	Les parties prenantes sont invitées à privilégier le train pour se rendre sur les lieux de tournage, et à recourir à la visioconférence pour réaliser les interviews de personnalités publiques situées en dehors de la région.

Selon le règlement du Fonds, le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût total est supérieur à 10 000 € TTC est de 20% de l'assiette éligible TTC.

Le montant de la subvention de GBM est calculé comme suit :

Coût total en € TTC	Assiette éligible en € TTC	Taux de financement	Subvention GBM en € TTC
53 500 €	8 916,67 € *	20%	1 783,33 €
		arrondis à	1 783 €

*L'assiette éligible correspond au coût d'un podcast ($53\,500/6 = 8\,916,67$ €), un seul des podcasts réalisés se déroulant sur le territoire de GBM.

Il est par conséquent proposé d'accompagner l'association et de lui attribuer une subvention de 1 783 €.

Conformément à l'article 3 du règlement du Fonds, le montant calculé constitue un plafond et pourra éventuellement être ajusté au vu des dépenses réalisées et des subventions obtenues.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 783 € à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne Franche-Comté pour son projet de réalisation et de diffusion de podcasts visant à promouvoir les tiers-lieux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

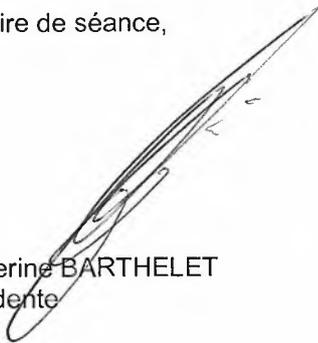
Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

